

Si
NOUS
sommes à vos côtés
C'EST
toujours pour
VOUS protéger.

Charte éthique

Membre de l'Association ROAM, notre Société s'engage à respecter et promouvoir les principes d'une charte garantissant notre comportement éthique et socialement responsable.

 Cultiver une gouvernance démocratique et exigeante

Promouvoir une protection durable des personnes et des biens 

 Favoriser et cultiver l'excellence de nos collaborateurs

Maîtriser le développement de nos entreprises 

Acteur local engagé

En 2022, les AMP renouvellent leurs partenariats avec :



Hockey
Amiens
Les Gothiques



Basketball
Longueau
ESCLAMSBB

Édito



Cher(e) Sociétaire,

L'année 2022 s'achève dans un contexte global encore très impacté par la crise sanitaire, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et le conflit entre la Russie et l'Ukraine.

Le secteur des assurances fait partie des principaux domaines visés par la hausse des prix au regard, notamment, de l'envolée des coûts de construction, liée à la crise du COVID 19 qui a secoué le monde pendant deux ans.

La fabrication a pris beaucoup de retard et la demande de matériaux a connu une forte croissance dans le monde entier, à tel point que la demande a dépassé l'offre.

De nombreux matériaux ont subi une augmentation de 15 à 25 % et l'indice de la construction de la Fédération Française du Bâtiment (FFB), dont l'objet initial est l'indexation des polices d'assurance, a progressé de 8,3 % sur un an glissant au 30 septembre 2022.

Et si le contexte économique et social difficile ne suffisait pas, de nombreux incendies et la répétition des tempêtes et orages de grêles ont touché fortement notre région cette année : les tempêtes hivernales Eunice et Franklin de février et sans oublier la tornade du 23 octobre dernier qui a notamment ravagé Conty près d'Amiens.

Compte tenu de son exposition géographique liée à l'ancrage territorial historique, votre mutuelle paye donc encore en 2022 un lourd tribut au risque climatique.

En tant que société d'assurance mutuelle sans actionnaire à rémunérer, nous veillons à maintenir nos cotisations les plus ajustées possible. Nous avons décidé, pour 2023, de conserver un équilibre technique en limitant l'évolution de nos tarifs à un niveau plus faible que l'indexation des garanties basées sur l'indice FFB.

Grâce à la fidélité de nos sociétaires et à tous ceux qui nous rejoignent chaque année parce que nous proposons une relation durable, basée sur la proximité, nous sommes portés par une dynamique de projets à votre bénéfice, permettant d'avoir confiance en l'avenir.

En 2022, les AMP ont amorcé leur mutation digitale. La transformation numérique a pour but d'améliorer votre expérience de navigation, et de répondre à vos nouveaux usages et besoins.

Cela se traduit par le choix d'une identité visuelle retravaillée, forte, moderne, et distinctive, portée par un nouveau site internet.

Ce nouveau site, en ligne depuis peu, donne accès à un espace sociétaire depuis lequel il est possible de télécharger des pièces contractuelles telles que des conditions particulières, conditions générales ou des attestations ; il est désormais aisé de déclarer par exemple un sinistre ou de faire une demande de devis.

Fidèles à nos valeurs mutualistes, nous poursuivons notre stratégie d'assureur de proximité du territoire avec comme priorité, répondre à vos attentes pour agir dans votre intérêt.

Au nom du conseil d'administration et des collaborateurs, je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Laurent Marseille
Directeur Général

Assemblée Générale

Parallèlement aux recommandations de nos instances professionnelles et plus particulièrement de France Assureurs, les ASSURANCES MUTUELLES DE PICARDIE, dans un esprit de transparence et de complète information de leurs sociétaires, vous communiquent ci-après le compte rendu de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale s'est réunie afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée Générale Ordinaire

- Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'Exercice 2021.
- Lecture du rapport général et des rapports spéciaux du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes de l'Exercice 2021.
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation des résultats.
- Indemnités des administrateurs.
- Renouvellement du mandat de 4 administrateurs.
- Election d'un nouvel administrateur.
- Approbation du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.
- Approbation du rapport du commissaire aux comptes présenté en conformité de l'Article R.322-57-IV-2° du Code des Assurances.

↳ Première Résolution

L'Assemblée Générale siégeant en Assemblée Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) faisant apparaître un bénéfice de 1.127.120,11€.

↳ Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale donne quitus aux membres du Conseil d'Administration ainsi qu'au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2021.

↳ Troisième Résolution

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2021 de 1.127.120,11 € de la manière suivante : Au compte de Report à Nouveau, ce qui portera le solde à 5.408.863,76 €.

↳ Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale constate que le montant des indemnités et frais versés aux Administrateurs en 2021 s'élèvent à 37.940 €. L'Assemblée Générale autorise, comme les années précédentes, les administrateurs à recevoir à titre d'indemnités et frais, la somme plafond de 40.000 € pour l'année 2022, sous réserve des missions spéciales dont certains pourraient être chargés.

↳ Renouvellement - Offres des AMP

Regrouper, c'est gagner.

Comme l'année précédente, nous renouvelons notre offre :

Vous possédez déjà un contrat auto et un contrat habitation aux AMP, profitez de nos offres en souscrivant de nouveaux contrats.

| | | | | |
|---|---|--|---|--|
|  | + |  | | |
| Contrat Auto | | Contrat Habitation | | |
| | | | | |
| + |  | Contrat Santé | » | 50€ offerts en chèques cadeaux |
| | | | | |
| + |  | Contrat Garantie des Accidents de la Vie | » | 20€ offerts en chèques cadeaux |
| | | | | |
| + |  | Santé | + |  |
| | | | » | 80€ offerts en chèques cadeaux |
| | | | | GAV |

↳ Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale approuve le rapport présenté en conformité de l'Article R.322-57-I du Code des Assurances par le Commissaire aux Comptes concernant les conventions réglementées.

↳ Sixième Résolution

L'Assemblée Générale approuve le rapport présenté en conformité de l'Article R.322-57-IV-2° du Code des Assurances par le Commissaire aux Comptes concernant les contrats d'assurances de toute nature, souscrits auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leur conjoint, ascendants et descendants.

↳ Septième Résolution

Conformément à l'article 17 des statuts, le mandat de Madame BAILLY, de Maître BROUTIN, de Monsieur BONTE et de Monsieur LETELLIER arrivent à expiration avec la présente Assemblée Générale. En conséquence, le Conseil d'Administration invite l'Assemblée Générale à renouveler leur mandat pour une durée de 6 ans expirant avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2027.

↳ Huitième Résolution

Le Conseil d'Administration a décidé dans sa réunion du 29 avril 2022 de présenter la candidature de Monsieur Philippe SKOPINSKI au poste d'administrateur. Le Conseil d'Administration invite l'Assemblée Générale à élire Monsieur Philippe SKOPINSKI pour une durée de 6 ans expirant avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2027.



↳ Déclaration de sinistre en ligne

Connectez-vous à votre espace sociétaire particulier via notre site internet (www.amp-net.fr) et déclarez facilement votre sinistre automobile ou habitation.



Votre gestionnaire indemnisation prendra en charge votre dossier dans les meilleurs délais.

Rendez-vous dans votre Agence
ou sur www.amp-net.fr

L'Actu des Assurances

↳ AMP SANTÉ : des garanties Santé adaptées

AMP vous propose depuis janvier 2022, 6 offres santé avec des bonus fidélité et 2 options complémentaires pour adapter au mieux les garanties à vos besoins.

L'année 2022 a été marquée par des évolutions réglementaires :

↳ **Évolution des exemples de remboursements** : pour vous permettre de comprendre le remboursement de vos frais de soins et votre reste à charge. Les 26 exemples de remboursements sont calculés avec les garanties proposées par votre contrat AMP.

↳ **Prise en charge des séances de psychologue** dans le cadre du dispositif « MonPsy » : jusqu'à 8 séances prises en charge à 100% lors de consultations chez un psychologue adhérent au dispositif.

**Besoin d'une meilleure prise en charge en orthodontie, en dentaire ou en auditif ?
Pensez aux renforts AMP SANTE !**

Opération Santé 2022

Grâce à leur nouvelle souscription Mutuelle Santé AMP, **12 Sociétaires** se sont vus remettre un **vélo électrique** dans leur Agence.



Nos agences

proches de vous...

Tous nos collaborateurs commerciaux sont de véritables professionnels de l'assurance, qui vous accompagnent de la définition de vos besoins à la conception de vos contrats d'assurances. Nos attachés de clientèle en agence, ainsi que nos conseillers clientèle sur le terrain sont à votre écoute pour toutes vos demandes.



Retrouvez-nous
en agence
du lundi au vendredi

9h - 12h30
13h30 - 17h*

*Horaires pouvant varier selon les agences

L'agence d'Arras
change d'adresse

ABBEVILLE - 80100

3, Rue du Pont aux Brouettes
03 22 24 48 79
agenceabbville@amp-assurances.fr

ALBERT - 80300

25, Rue Lamarck
03 22 74 58 56
agencealbert@amp-assurances.fr

AMIENS - 80000

11, Place Joffre
03 22 71 02 03
agenceamiens@amp-assurances.fr

ARRAS - 62000

5, Rue Jacques Caron
03 21 24 87 57
agencearras@amp-assurances.fr

AUMALE - 76390

4, Rue Saint-Pierre
02 35 94 00 99
agenceaumale@amp-assurances.fr

BOVES - 80440

2, Rue de l'Île Mystérieuse
03 22 71 10 80
agenceboves@amp-assurances.fr

BEAUVAIS - 60000

10, Rue Gambetta
03 44 15 00 99
agencebeauvais@amp-assurances.fr

DOULLENS - 80600

85, Rue du bourg
03 22 32 46 51
agencedoullens@amp-assurances.fr

PÉRONNE - 80200

1, Rue Alfred Rey
03 22 84 46 52
agenceperonne@amp-assurances.fr

ROYE - 80700

13, Rue d'Amiens
03 22 87 40 14
agenceroye@amp-assurances.fr

Siège social des AMP

BOVES - 80440

2, Rue de l'Île Mystérieuse
03 22 71 55 00
contact@amp-amiens.net



Nos partenaires



0800 77 24 24



0800 400 200



0805 16 17 18



01 40 25 16 61



09 69 39 98 43



Dégâts des eaux
Travaux services
01 53 26 23 27